

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 26 novembre 2010  
(convocation du 15 novembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,  
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,  
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,  
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge,  
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-  
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,  
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,  
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,  
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,  
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,  
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,  
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,  
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,  
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,  
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,  
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,  
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,  
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40  
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00  
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - ST LOUIS DE MONTFERRAND - requalification de la rue  
Roger Espagnet - appel d'offres - autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des contrats de co-développement, la Communauté Urbaine de Bordeaux envisage la réalisation de travaux de requalification de la rue Roger Espagnet sur la commune de Saint-Louis-de-Montferrand de la section comprise entre l'avenue de la Garonne et la limite de commune d'Ambarès conforme à la première phase d'intervention (contrat de co-développement 2009/2011, fiche action n°1).

Les travaux consistent en :

- réalisation de trottoirs de part et d'autre de la chaussée
- recalibrage de la chaussée à 6 mètres et réfection de la couche de roulement
- création de plateaux surélevés destinés à réduire la vitesse.
- création d'une piste cyclable unilatérale et bidirectionnelle en partie sud de la voie (côté pair)
- création de stationnements longitudinaux
- mise en oeuvre de plantations d'alignement
- réalisation d'infrastructures haut débit

Pour ce faire, les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert à prix unitaires, en application notamment des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les travaux d'aménagement, dont le délai d'exécution est fixé à 8 mois, sont estimés à 1 438 087 €HT, soit 1 719 952,05 €TTC se décomposant comme suit :

- tranche ferme : 1 120 000 € HT soit 1 339 520,00 € TTC (délai d'intervention estimé à 6 mois)
- tranche conditionnelle affermée si retenue au prochain contrat de co-développement 2012-2014 : 318 087 € HT soit 380 432,05 € TTC (délai d'intervention estimé à 2 mois).

Le montant consacré aux aménagements pour les deux roues est évalué à environ 264 000 € HT soit 315 744 € TTC.

Les documents d'appel d'offres sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble « Le Guyenne », en application des articles L2121.12 et L2121.13 du CGCT.

**Ceci exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 33 alinéa 3, et ses articles 57 à 59, pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert;

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT**

Que la requalification de cette voie permettra d'améliorer la sécurité et le partage des usagers de l'espace public.

**DECIDE**

**Article 1**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par voie de nouvel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du code des marchés publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1.1<sup>er</sup> alinéa du dit code.

**Article 2**

Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au chapitre 23, compte 2315, fonction 8220, CRB O400, programme VCAOO

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 DÉCEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2010

M. ALAIN DAVID